



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 10 Janvier 2023

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 10

*Votants* : 13

*Convocation* :

4 Janvier 2023

*Affichage convocation* :

4 Janvier 2023

L'an deux mille vingt trois

Le dix Janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence,  
AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LEBOEUF Isabelle, LUDOT  
Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, Marie Thérèse  
LAMOTTE ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, Marie-Charlotte BOURSON ayant  
donné pouvoir à Florence GOGIEN, Christine LACAILLE, Laurent CORDIER.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 10 Janvier 2023, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole
- Désignation des délégués du COPE (Conseil de la Politique de l'Eau) de Rouilly-Saint-Loup
- Étude d'un avenant sur les travaux en cours
- Approbation de devis du SDEA (Syndicat Départemental d'Électricité de l'Aube)
- Décision relative à un bien sans maître
- Vente d'une parcelle
- Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Information
- Informations diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# Conseil Municipal

Mardi 10 Janvier 2023

---

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt trois

Le dix Janvier à vingt heures

Convocation :

4 Janvier 2023

Affichage convocation :

4 Janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, LAMOTTE Marie Thérèse ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, CORDIER Laurent, BOURSON Marie-Charlotte ayant donné à GOGIEN Florence, LACAILLE Christine.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

## **OBJET DE LA DELIBERATION :**

### **Rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole**

Monsieur le Maire annonce que le Conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole.

Ce document d'information présente de manière synthétique l'action de TCM en 2021 au service du territoire. La Communauté d'Agglomération a porté son effort sur trois priorités.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la réflexion sur le Projet de territoire. Cette feuille de route donne des repères sur les orientations politiques de Troyes Champagne Métropole pour les quinze ou vingt ans qui viennent. Trois grands axes stratégiques ont été définis : faire de TCM un territoire dynamique, innovant et rayonnant ; un territoire d'excellence énergétique et environnementale ; et enfin un territoire accueillant et agréable à vivre.

Troyes Champagne Métropole a également axé ses efforts sur l'aménagement et l'équilibre du territoire, en portant notamment son attention sur l'économie et l'emploi, les services à la population et les projets structurants des communes.

De nombreuses initiatives marquent également la volonté communautaire de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire : ouverture d'un espace France services à Lusigny-sur-Barse, extension du relais petite enfance d'Estissac à vingt-deux nouvelles communes, reprise en gestion des transports scolaires en milieu rural, instauration de la gratuité pour EcoToit, création de réseaux d'eaux pluviales en milieu rural ou encore reconstruction des vestiaires du gymnase de Bouilly, pour ne citer que ces exemples.

Quant au soutien à l'investissement local enfin, TCM accompagné 49 projets structurants communaux : travaux de voirie, éclairage public, rénovation de bâtiments publics, mise en accessibilité de l'espace public ou d'ERP, construction d'équipements multisports, etc. Un peu plus de 1,5 million d'euros de fonds de concours ont ainsi été octroyés aux communes en 2021.

A travers ces actions, TCM affirme la solidarité comme valeur essentielle et joue son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND acte du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole ci-annexé.

#### **Désignation des délégués au COPE (Conseil de la Politique de l'Eau) de Rouilly-Saint-Loup**

Monsieur le Maire explique que suite à la reprise de la compétence eau potable par le SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube), il convient de désigner les délégués au nouveau COPE de Rouilly-Saint-Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE comme délégués Messieurs CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain et CORDIER Laurent.

#### **Requalification de la Rue Saint Loup, Rue des Grèves et Rue de la Basse Commune - Avenant**

Monsieur le Maire annonce que Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup, a effectué sur sa demande, une révision de l'étude relative à la requalification de la RD 147 – Rue Saint Loup, de la Rue des Grèves et de la Rue de la Basse Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de boucler le réseau des eaux pluviales en allant connecter le nouveau réseau avec le réseau existant. Au vu de ceci, il serait prévu également de poursuivre les travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que les travaux de voirie (enfouissement du réseau électrique et téléphonique, pose de luminaires, construction de bordures de trottoirs et réfection de la chaussée en enrobés) sur la Rue des Grèves en allant du n°33 au n°53 des deux côtés de la voie.

Ces travaux concernent la section 2 initialement prévus pour un coût de 98 000 € HT.

La nouvelle estimation transmise par Monsieur VIARDOT Anthony fait état d'une augmentation de 35 000 € HT du coût pour la section 2.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'appel d'offres sera lancé prochainement par la Mairie pour obtenir des devis pour les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'avenant aux travaux proposé par Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre, pour la section 2 ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres dès que possible ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents à venir et en son absence, ou en cas d'empêchement, les Adjointes au Maire.

**Extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité, de l'éclairage public et du réseau de communications Rue des Grèves**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir l'extension du réseau public de distribution d'électricité et téléphonique, et de l'installation communale d'éclairage public de la Rue des Grèves.

Aux conditions actuelles, le coût de ces travaux, évalué par le SDEA, s'élève à :

- a) Extension du réseau public de distribution d'électricité : 10 786.10 € HT
- b) Extension de l'installation communale d'éclairage public : 16 200 € HT
- c) Extension des installations de communications électroniques : 5 200 € TTC

La contribution communale sera égale à 60 % des dépenses indiquées en a), 50 % en b) et en c), soit une contribution totale évaluée à 18 421.66 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 18 421.66 € ;
- S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

**Autorisation d'une acquisition de plein droit d'un bien sans maître**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-3,

Vu le Code Civil,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose l'absence du paiement des contributions foncières et l'absence de propriétaire connu pour la parcelle cadastrée ZO 5, contenance 197 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire explique qu'étant donné qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois, ce bien revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EXERCE ses droits pour les raisons suivantes :
  - Absence de propriétaire connu
  - Absence de paiement des contributions foncières
- ACQUIERT de plein droit le bien cadastré ZO 5 dans le domaine public communal.

### **Vente d'un terrain**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°5/2023 en date du 10/01/2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'intégration du bien cadastré ZO 5 dans le domaine public. Il rappelle que cette parcelle a une contenance de 197 m<sup>2</sup> et informe que les propriétaires de la parcelle voisine se sont portés acquéreurs.

Au vu de l'estimation effectuée par le Pôle Évaluation, au vu des travaux de démolition et de désamiantage à effectuer et au vu du coût du bornage, Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain pour la somme totale de 1 500 €.

Monsieur le Maire fait état des différents coûts des travaux qui seraient à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la vente de la parcelle ZO 5 pour la somme de 1 500 € ;
- DIT que les frais de démolition, de désamiantage, de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les promesses de ventes de ces terrains auprès du notaire, Maître Agathe MILLERET-DRIAT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les ventes de ces terrains auprès du notaire, Maître Agathe MILLERET-DRIAT.

### **Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Information**

Monsieur le Maire explique qu'il pourrait être envisagé de procéder à une révision de quelques extraits du règlement du PLU dans les années à venir, sans modifier le zonage approuvé en juillet 2018.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté dernièrement par les services de la DDT au sujet de la mise en conformité du PLU avec le SCoT. Une réunion est programmée pour le 7 février.

### **Informations diverses**

#### **Noël des enfants :**

Monsieur le Maire informe que 44 enfants ont participé au Noël sur les 69 invités.

Tout s'est très bien passé.

#### **Remise des colis aux aînés :**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur le pot offert aux aînés pour la remise des colis de 2022.

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir à une éventuelle nouvelle organisation, peut-être en porte à porte.

### Festivités du 14 Juillet :

Monsieur le Maire explique que l'organisation du 14 Juillet sera étudiée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. L'entreprise Image de Marc a été contactée pour l'animation.

### Vide-greniers :

Monsieur le Maire explique que l'organisation du vide-greniers doit être revue.

En effet, un grand nombre de personnes réservent un emplacement sans l'occuper le jour du vide-greniers et sans le payer.

Désormais, ce sera comme à l'habitude Monsieur LUDOT Jean-Raymond qui procèdera aux inscriptions et aux placements. Il faudra ensuite venir payer l'emplacement en Mairie sous huit jours.

### Cours informatiques :

Monsieur le Maire explique que des cours informatiques sont programmées par Troyes Champagne Métropole. Des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

Séance levée à 21H26.